SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Nouveauté

OBJECTIFS, BENEFICES

- Permettre l'intervention sur le lieu du travail d'un Sauveteur Secouriste du Travail dès les premiers instants qui suivent un accident.
- Mettre en place les mesures préventives pour éviter le sur-accident et sécuriser la victime. Savoir donner l'alerte et apporter les premiers gestes de secours à une victime.

CONTENU, PROGRAMME

Cette formation, qui reprend l'ensemble des gestes et conduites à tenir acquis durant la formation initiale, est essentiellement pratique.

1/ Se situer en tant que Sauveteur Secouriste du Travail dans son Entreprise

2/ La conduite à tenir en cas d'accident : Protéger, Examiner, Faire Alerter, Secourir

- Rechercher les risques persistants pour protéger
- Examiner la victime et faire alerter
- Secourir :
- - La victime saigne abondamment
- - La victime s'étouffe
- - La victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux
- - La victime se plaint de brûlures
- - La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- - La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- - La victime ne répond pas mais elle respire
- - La victime ne répond pas, et ne respire pas
- Situations inhérentes aux risques spécifiques

Application de ses compétences de SST à la Prévention dans son Entreprise de Protéger à Prévenir – de Faire Alerter à Informer

METHODE ET OUTILS PEDAGOGIQUES

- Formation Conforme aux directives de l'INRS – Agrément 157/2011/SST-01/00
- Code Commission Nationale de la Certification Professionnelle CNCP N°727 du 29/05/2015 Référentiel technique INRS et référentiel interne FNPC.
- Formation réalisée par un moniteur agréé ADPC91
- Rédaction d'un acte d'engagement ADPC91- Suivi et Facturation ADPC91 Utilisation de synoptiques INRS et de mannequins Spécifiques.

Un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (carte) sera délivrée au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du formateur.

PRE-REQUIS

Personnel des entreprises susceptibles d'intervenir lors d'un accident de Personne.

Pas de prérequis

Forum des 26 et 27 novembre 2020 **2 jours 14 heures** **500.00 € TTC**